PROVINCE DE QUÉBEC

39^E LÉGISLATURE

 1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 10 DÉCEMBRE 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 10 décembre 2010

Aujourd'hui, à quinze heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 71 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives (*titre modifié*)
- n° 114 Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections
- nº 118 Loi concernant le financement des partis politiques
- nº 123 Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec
- n° 125 Loi facilitant les dons d'organes et de tissus
- $n^{\rm o}$ 126 Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance
- nº 128 Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives (*titre modifié*)

- nº 129 Loi modifiant diverses dispositions en matière de régimes complémentaires de retraite concernant notamment les options d'acquittement en cas d'insolvabilité de l'employeur
- nº 131 Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal
- nº 228 Loi concernant la Coopérative de Transport Maritime et Aérien, association coopérative
- n° 230 Loi concernant la Ville de Sept-Îles et la Ville de Fermont
- nº 231 Loi concernant le Centre d'accueil Dixville Inc.
- n° 232 Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Appalaches

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.